

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - Commune de CHATEL SUR MOSELLE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal (2)

Numéro SIRET : 26880060400012

POSTE COMPTABLE : service gestion comptable Epinal

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : Budget C.C.A.S. (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 508 426,97	1 506 077,82
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 349,15
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 508 426,97	1 508 426,97

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 509 708,23	1 493 077,82
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 16 630,41
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 509 708,23	1 509 708,23

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		3 018 135,20	3 018 135,20
---------------------	--	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	14 505,52	11 799,15	11 799,15
6232	Fêtes et cérémonies	12 405,52	9 999,15	9 999,15
6247	Transports collectifs	1 800,00	1 500,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	300,00	300,00	300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 350,00	3 550,00	3 550,00
6561	Secours d'urgence	500,00	500,00	500,00
6562	Aides	3 500,00	2 700,00	2 700,00
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	350,00	350,00	350,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		18 855,52	15 349,15	15 349,15
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		18 855,52	15 349,15	15 349,15
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	1 493 077,82	1 493 077,82
6811	Dot. amort. Immos incorporelles et corpo	0,00	1 493 077,82	1 493 077,82
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	1 493 077,82	1 493 077,82
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	1 493 077,82	1 493 077,82
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		18 855,52	1 508 426,97	1 508 426,97

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 508 426,97

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	13 000,00	13 000,00	13 000,00
7474	Participat° Communes	13 000,00	13 000,00	13 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		13 000,00	13 000,00	13 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		13 000,00	13 000,00	13 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	1 493 077,82	1 493 077,82
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	0,00	1 493 077,82	1 493 077,82
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	1 493 077,82	1 493 077,82
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 000,00	1 506 077,82	1 506 077,82

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 349,15
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 508 426,97

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	16 631,41	16 630,41	16 630,41
2188	Autres immobilisations corporelles	16 631,41	16 630,41	16 630,41
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		16 631,41	16 630,41	16 630,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		16 631,41	16 630,41	16 630,41
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	1 493 077,82	1 493 077,82
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	1 493 077,82	1 493 077,82
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	0,00	1 493 077,82	1 493 077,82
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 493 077,82	0,00	0,00
20412	Subv. Public : Bâtiments, installations	1 493 077,82	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 493 077,82	1 493 077,82	1 493 077,82
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 509 709,23	1 509 708,23	1 509 708,23

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 509 708,23
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	1 493 077,82	1 493 077,82
280412	Subv. Public : Bâtiments, installations	0,00	1 493 077,82	1 493 077,82
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	1 493 077,82	1 493 077,82
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	1 493 077,82	1 493 077,82
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	1 493 077,82	1 493 077,82

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	16 630,41
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 509 708,23
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réallier.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Département
Vosges
Arrondissement
d'Épinal

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des
Délibérations du Centre Communal**

n° 5

Canton de
Charmes

d'Action Sociale.

=====

L'An Deux Mille vingt-deux le quatorze mars

le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Châtel-sur-Moselle étant réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de : Mme Françoise PIAGET
Etaient présents : MM. BALDUCCI-LEVEQUE-GENUY-GRANDEMANGE-EMERAUX-GABRIEL- FAIVRE-SAUCE-CREUSOT-COMBEAU

En exercice 14
Présents 11
Votants 13

Etaient absents :
Etaient excusés : Mme MANGIN donne pouvoir à Mme SAUCE
Mme EHRET donne pouvoir à M. GRANDEMANGE

OBJET : Affectation
de résultat 2021
(après vote du CA)

MM.RAMBAUT

M. GRANDEMANGE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

Convocation faite le
7 mars 2022
affichée le
7 mars 2022
La Présidente

CONCERNANT L'AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021
Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Mme PIAGET Françoise
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021

	Résultat CA 2020	Virement à la section d'investisse ment	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest.	16 631.41 €	0.00 €	-1.00 €	0.00 €	0.00 €	16 630.41 €
Fonct.	5 855.52 €	0.00 €	- 3 506.37 €	0.00 €	0.00 €	2 349.15 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat comme suit :

Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (art. 1068) : 0 € (Recette investissement)

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 2 349.15 € (Recette fonctionnement)

Solde d'exécution d'investissement reporté (ligne 001) : 16 630.41 € (Recette investissement)

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an sus-dits

La Présidente



FRANCOISE PIAGET
2022.03.15 08:37:53 +0100
Ref:20220315_080602_1-1-O
Signature numérique
le Président

FRANCOISE PIAGET

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 07/03/2022

Présenté par Le Président (1),
 A Chatel sur Moselle, le 14/03/2022
 Le Président,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A châtel sur moselle, le 14/03/2022
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/03/2022, et de la publication le 14/03/2022
 A Châtel sur Moselle, le 14/03/2022

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : le conseil d'administration.

